

FINANCES

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

Affiché le

ID : 059-255901506-20181004-2092-DE

CESSION DE BIEN - MISE A JOUR DE L'ACTIF

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat a été destinataire d'une offre d'achat émanant de Monsieur Olivier CARRARA domicilié au 21 chemin de la forêt – 56610 ARRADON pour un bien et dont le SIDF souhaite se séparer.

Il s'agit d'un voilier de type J80 Hills avec son armement et ses équipements dont le numéro de série est le suivant : FRJCF80371J001. L'acquéreur propose la somme de 5000 euros (cinq mille euros).

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'accepter la cession de ce bien ainsi que d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Indique que les produits de cessions seront inscrits au compte 775 du budget,
- Autorise les opérations de sortie de l'actif et la signature de tout document à intervenir par le Président ou un Vice-Président,

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **15 OCT. 2018**

Fait à Dunkerque, le 4 octobre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 27 septembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 octobre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Bernard WEISBECKER -
Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-Yves FREMONT –
Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine
VERLYNDE - Grégory EVRARD.